

AVIS n°2019-36

Séance plénière du 8 octobre 2019

Dénomination : Dossier de renouvellement de classement de la RNR des sites géologiques de la Presqu'île de Crozon

Demandeurs : Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

Rapport de Max Jonin et Sylvie Magnanon :

Le dossier soumis au CSRPN est celui du renouvellement du classement de la RNR des sites géologiques de la presqu'île de Crozon. Il propose le renouvellement du classement (opéré en octobre 2013 pour une durée de 6 ans) d'une part pour les parcelles déjà classées en 2013, d'autre part pour celles qui, bien que figurant au projet de classement initial, n'avaient pas pu être alors classées

Proposition d'avis

Le CSRPN avait donné un **avis favorable** pour le classement de cette RNR le 29 mai 2013. L'intérêt patrimonial et les enjeux de la réserve restant les mêmes qu'en 2013, le CSRPN ne peut qu'émettre le même avis au moment du renouvellement.

Remarques sur le dossier :

- **Le dossier** volumineux donne des éléments de description de la réserve, de ses enjeux et de son fonctionnement et présente deux actions majeures menées préalablement à la demande de renouvellement de la RNR :
 - Révision de la réglementation
 - Consolidation du périmètre de la réserve.
- **Concernant la révision de la réglementation**, celle-ci vise à mieux contrôler les usages du site susceptibles de porter atteinte au patrimoine naturel. Les rapporteurs du CSRPN jugent que les mesures mises en place sont justifiées.
- **Concernant la consolidation du périmètre de la réserve**, 73 parcelles nouvelles sont proposées au classement, en plus des 151 parcelles classées en 2013 et dont le classement est à renouveler. Les rapporteurs notent avec satisfaction que des parcelles dont la proposition de classement avait été refusée en 2013 par certains propriétaires, vont peut-être pouvoir être classées 6 ans plus tard. Ils regrettent en revanche que le renouvellement n'envisage pas d'extension aux espaces proches des géotopes protégés présentant un enjeu de conservation du patrimoine biologique. En effet, comme le mettent en avant les acteurs et le gestionnaire de la RNR, celle-ci présente aussi à certains endroits un intérêt biologique qualifié abusivement, compte tenu des faibles surfaces concernées, de « remarquable ». La préservation du patrimoine biologique pourrait davantage être prise en compte en complément de celle du patrimoine géologique, notion désormais connue et bien admise dans le contexte local.
- Comme cela est simplement évoqué en pages 71-72 du rapport administratif, **l'évaluation du plan de gestion (2015-2019)** a été effectuée au début de l'année 2019. Les rapporteurs, tout en soulignant que l'objet de ce dossier concerne la demande de renouvellement de la réserve et non pas l'évaluation du plan de gestion, notent que cette dernière est abordée de manière très succincte et sur un plan essentiellement quantitatif (où on apprend par exemple que 67% des objectifs du plan de gestion ont été atteints et 20 % ont progressé). Mais un bilan qualitatif de l'évaluation reste à réaliser et à partager avec le CSRPN ; il est indispensable pour le renouvellement du plan de gestion et sa mise en œuvre future qui devra faire l'objet d'un examen critique et d'une validation.
- Par ailleurs, concernant l'évaluation du plan de gestion, dans la mesure où cette RNR est essentiellement

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

minérale tant dans son espace que dans son intérêt patrimonial, n'aurait-il pas été logique que ce soit la commission « patrimoine géologique » (CRPG) qui examine le dossier. Cette réserve multi-sites comporte en effet 27 sites (pour une surface terrestre de 39 ha) dont les enjeux de conservation prioritaires portent sur des objets géologiques : 15 d'entre eux ne présentent aucun enjeu relatif à la biodiversité ; sur les autres il peut y avoir des enjeux notamment pour la flore ou l'habitat mais sur des surfaces très faibles. D'un géotope à un autre la situation du terrain n'a donc rien de commun et le plan de gestion de cette RN pourrait utilement proposer des fiches par site précisant intérêt, enjeu (x) et éléments de gestion adaptés à chaque situation.

Le rapport signale le manque de moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la gestion de la RNR. De fait il est nécessaire d'adapter les priorités d'action aux moyens disponibles. Les rapporteurs rappellent qu'une réserve naturelle étant un outil fort de protection, la priorité doit porter sur la protection des sites (signalisation, surveillance) et la gestion du patrimoine géologique et biologique de la réserve. Après 5 ans de gestion, il est impératif que la signalisation soit terminée et efficace.

Discussion :

Intérêt géologique / intérêts biologique :

Les rapporteurs soulignent leur regret que l'occasion du renouvellement n'ait pas envisagé une extension intégrant plus largement le patrimoine biologique. Toutefois, il est reconnu par les rapporteurs que l'enjeu en termes de patrimoine biologique se situe à l'échelle de la presqu'île, du périmètre du site Natura 2000, des grands sites classés mais pas au niveau des sites d'intérêt géologiques.

Il est toutefois rappelé qu'un travail conséquent de recensement a déjà été réalisé sur les intérêts faune / flore de la réserve : toute la flore a été recensée par le CBNB, un travail d'inventaire de la faune a également été fait. Des chantiers de débroussaillage pour restauration de certains habitats ont été menés par la Réserve lorsque cela n'est pas fait par Natura 2000, avec maintien en l'état de certaines zones favorables. Bien que réalisées sur des « confettis », ces actions ne sont pas négligeables.

Évaluation du plan de gestion précédent :

La partie « évaluation du plan de gestion » présentée dans le dossier de renouvellement de classement est un résumé du dossier d'évaluation. Il n'en reprend donc que quelques éléments qui sont effectivement plutôt d'ordre quantitatif. Le dossier d'évaluation comprend également l'analyse qualitative (analyse de ce qui a été fait pour chaque opération et de la progression vers l'atteinte des objectifs du plan et des objectifs à long terme). L'évaluation globale du plan de gestion précédent a été présentée en commission Aires Protégées du CSRPN le 1^{er} juillet 2019. La présentation des évaluations de plan de gestion des Réserves au CSRPN n'est pas obligatoire mais souhaité par ce dernier. Pour ne pas « occuper » trop de temps en séance plénière, il a été décidé conjointement (DREAL-Région-CSRPN représenté par son président

Patrick Le Mao) de faire passer les évaluations en commission Aires Protégées, comme précisé dans la note d'organisation de 2015.

Signalisation :

Le rapporteur trouve que la signalisation n'est pas assez fine sur le périmètre de la Réserve. La conservatrice de la Réserve a pu préciser que 70 panneaux avaient été installés sur le territoire pour indiquer les sites de la RNR : panneaux routiers aux 2 entrées de la presqu'île, bornes, panneaux réglementaires et pupitres pédagogiques sur les sites). Le travail toujours en cours vu le nombre de sites à équiper et le budget annuel limité. Il existe également une volonté de ne pas sur-panneauter pour éviter une pollution visuelle. Une note apportant des compléments d'information sur le sujet de la signalisation de la Réserve a été envoyé au CSRPN car la séance plénière n'était pas le moment de développer cette discussion.

Délibération :

L'avis est favorable au renouvellement de cette RNR des sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon avec les recommandations suivantes :

- ré-étudier la signalisation (panneautage) ;
- entamer une réflexion, au sein du Comité Scientifique de la réserve, sur les autres espaces terrestres et sur les autres enjeux en réalisant une évaluation des outils existants, notamment Natura 2000, pour évaluer la nécessité d'ajouts de protections fortes ;
- réfléchir à la gestion du vivant sur la réserve, en élargissant le Comité Scientifique à d'autres membres en termes de

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

discipline ;

- mettre en place des « minis plans de gestion »/fiches actions détaillées par sites, document de travail et de suivi qui nous semble pertinent et adapté à une réserve multi-sites aux contextes très différents.

AVIS :

FAVORABLE

FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS

DEFAVORABLE

Fait le 8 octobre 2019

Signature : Patrick Le Mao

